

90023  
Code INSEE

Commune de CHAUX  
Commune

N° 43/  
2020

(remplace date 25/2020)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacky CHIPAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 322 696.01 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15		
Nombre de membres présents :	14		
Nombre de suffrages exprimés :	15		
VOTES : Contre	0	Pour	15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	138 874.35 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	183 821.66 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	322 696.01 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-134 018.36 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	94 972.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -39 046.36 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 322 696.01 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	39 046.36 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	283 649.65 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacky CHIPAUX, , compte tenu de la transmission , le 13/11/2020 et de la publication le 13/11/2020.



Chaux, le 13/11/2020.

Le Maire

Jacky CHIPAUX

Préfecture du Terr. de Belfort

16 NOV. 2020

Service Courrier